

Annexe 1 – Bilan de la concertation

1/ Une information efficace du public

La publicité annoncée lors de la délibération définissant les modalités de concertation avec le public a bien été réalisée:

- Une insertion presse a été réalisée au début de la concertation
- Un article dans le " Synergences Hebdo " a été inséré.
- Un article sur cholet.fr et latessoualle.com

Outre cette publicité exigée par la délibération définissant les modalités de concertation, d'autres communications ont été faites :

- Les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, Twitter) de l'AdC ont été mobilisés pour faire la publicité de la réunion publique.
- La presse s'est saisie à plusieurs reprises de ce dossier.

Les preuves de ces insertions sont proposées en annexe à ce bilan.

2/ Un dossier aisément consultable

Un dossier de consultation permettant au public d'avoir une information suffisamment claire sur la mise en compatibilité du PLU et ses incidences sur l'environnement a été tenu à la disposition du public :

- à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais, à la mairie de La Tessoualle et à l'Hôtel d'Agglomération du Bocage Bressurais.
- sur urbanisme.cholet.fr.

Le public s'est peu mobilisé pour consulter le dossier papier. En revanche, le dossier dématérialisé a été téléchargé à 237 reprises. Rappelons que la concertation s'est déroulée dans un contexte sanitaire particulier avec l'épidémie de la COVID-19. S'il n'y a pas eu de mesures de restriction des déplacements et d'accès aux lieux de consultation des dossiers, le public, encouragé par la publicité qui a été faite autour de cette concertation, a privilégié les modes dématérialisés d'information.

3/ Aucune observation

Le public a pu participer à la concertation :

- par voie électronique à l'adresse suivante : amenagement-adc@choletagglomeration.fr
- sur les registres joints aux dossiers à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais et en mairie de La Tessoualle

Malgré cet ensemble de dispositif de participation du public, aucune observation n'a été émise.

4/ Une réunion publique bien suivie

Une réunion publique a rassemblé 39 participants le 4 février 2022. Le public a mis ce temps d'échange à profit pour évoquer des sujets divers : impact des flux sur le trafic, insertion paysagère avec les principes de maintien et de renforcement des haies, etc). Le compte rendu de cette réunion est présenté en annexe.

Conclusion

La concertation préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de La Tessoualle s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Le public a été largement informé des possibilités de consultation du dossier, et de sa capacité à participer à la concertation. Le dossier était de qualité et permettait une prise d'information aisée. Malgré un contexte sanitaire qui a probablement dissuadé certain d'une consultation physique du dossier, le public s'est significativement saisi des modes de consultation dématérialisés du dossier. La réunion publique a été un temps fort d'échange qui a permis d'éclaircir plusieurs point du dossier, qui n'est pas remis en cause.

En revanche, aucune observation n'a été émise. Les modes de participations étaient classiques et correctement mis en œuvre, et n'ont ainsi pas été à l'origine d'une contrainte quelconque dans l'expression du public. L'absence d'expression du public est ainsi interprétée soit comme un désintérêt du public pour ce projet, soit comme un signal d'approbation tacite.